

LE SAGE* VÉZÈRE CORRÈZE

*SCHEMA
D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION
DES EAUX



LE BASSIN VERSANT DE LA VÉZÈRE

Le bassin versant de la Vézère et de son principal affluent la Corrèze s'étend sur 3 700 km² en Région Nouvelle-Aquitaine et recoupe trois départements : la Corrèze pour 72 % de la superficie totale, la Dordogne pour 27 % et la Haute-Vienne pour 1 %.

Le bassin s'étend sur tout le territoire parcouru par la rivière Vézère et son principal affluent la Corrèze, depuis leurs sources au cœur du plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Dordogne, dans le Périgord noir à Limeuil.

Le relief du bassin Vézère-Corrèze est très contrasté avec des altitudes qui s'étendent de 50 m à Limeuil à plus de 900 m dans les zones des sources de la Vézère. Orienté Nord-est / Sud-ouest, le territoire présente ainsi de l'amont vers l'aval un dénivelé de plus de 800 m.

Le gradient pluviométrique est particulièrement marqué sur le périmètre du SAGE, avec plus de 1500 mm de cumuls annuels sur l'amont du bassin versant, au niveau des sources de la Corrèze et de la Vézère tandis qu'en aval de Montignac les cumuls sont de moins de 900 mm.

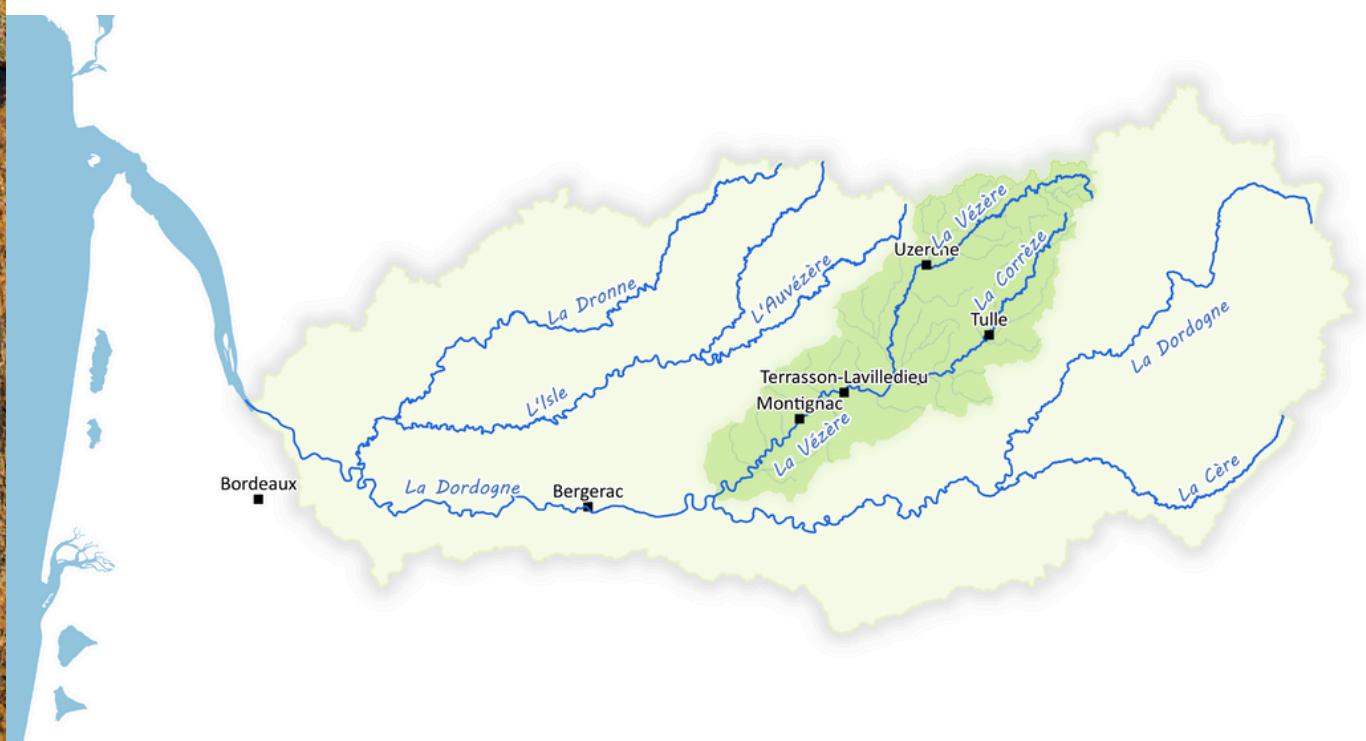
Le périmètre du SAGE

3 700 km²

**235
communes**

**1 350 km
de cours d'eau**

**15 %
du bassin Dordogne**



LE SAGE, OUTIL DE GESTION LOCALE DE L'EAU

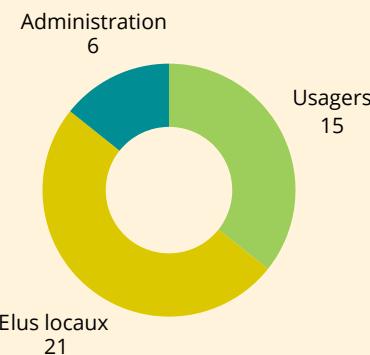
Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification locale, institué par la loi sur l'eau de 1992, **visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.**

Son objectif est de concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, le SAGE concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la **commission locale de l'eau (CLE).**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vézère - Corrèze, sorte de parlement local de l'eau, organise et gère l'ensemble des procédures d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE.

Elle est constituée de 42 membres répartis dans trois collèges : le collège des usagers, le collège des services de l'Etat et le collège des élus des collectivités territoriales.



De manière à assurer un suivi technique des travaux de la CLE et à enrichir le contenu des documents constitutifs du SAGE, la CLE du SAGE Vézère - Corrèze s'est également dotée de **quatre groupes thématiques (gestion quantitative ; qualité des eaux ; milieux aquatiques ; usages de l'eau)** et de deux commissions géographiques (**Vézère amont/Corrèze et Vézère aval**).

La CLE est l'organe décisionnel du SAGE, cependant elle ne dispose pas de moyens propres de financements et n'a pas de personnalité juridique, c'est une instance de représentation et de délibération. Elle a donc obligation de s'adosser à une structure porteuse pour assurer l'animation et l'élaboration du SAGE, et le secrétariat de la CLE.

Le Département de la Corrèze a été désigné comme structure porteuse pour la phase d'élaboration du SAGE. Le SAGE est actuellement en cours d'élaboration.

Le SAGE concilie :



DIFFERENTS USAGES
(eau potable, industrie,
agriculture, ...)



PROTECTION DES
MILIEUX AQUATIQUES
ET HUMIDES



SPECIFICITES DU
TERRITOIRE

1

LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Le fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Vézère est à mettre en relation avec sa géologie, son relief et son climat, présentant des contrastes très marqués de l'amont vers l'aval du bassin versant*. Deux grands ensembles se distinguent :

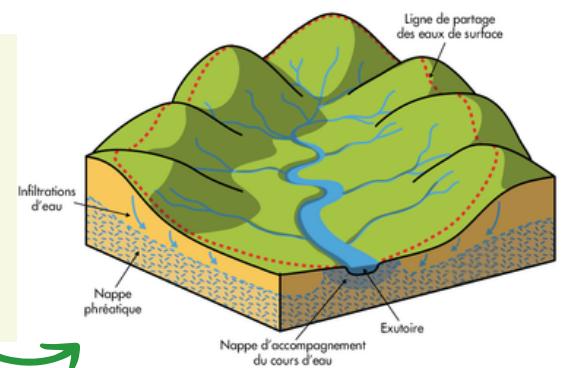
- **L'amont du bassin**, assez imperméable, et très arrosé mais retient peu l'eau et ne dispose pas de ressources souterraines importantes. Les rivières, zones humides et tourbières sont nombreuses car l'eau s'infiltra très peu ;
- **L'aval du bassin**, est caractérisé par une vallée alluviale qui s'élargit, un réseau hydrographique moins dense du fait de la présence de pertes d'eau vers des drains souterrains (les karsts).



*QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.

Il se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins. Ces lignes de partage sont des frontières naturelles qui correspondent aux lignes de crête. La pluie qui tombe d'un côté ou de l'autre de cette ligne de partage alimentera deux bassins versants situés côte à côte.



De l'étude du fonctionnement hydrologique du bassin de la Vézère , il faut retenir les points suivants :



Le bassin versant, en particulier sur la partie amont, **ne dispose pas de réservoir aquifère d'envergure permettant de sécuriser l'accès à la ressource en eau**. La majorité des prélèvement pour l'eau potable, pour l'irrigation et pour l'industrie est ainsi réalisée dans les cours d'eau ou en captant des sources de nappes peu profondes.



Le débit des cours d'eau est très dépendant de la météo et surtout de la régularité des précipitations. En période de fortes chaleurs et de sécheresse (déficit de pluies), les débits baissent très rapidement, surtout sur la moitié amont du bassin. L'axe Vézère, aménagé pour l'hydroélectricité au travers de la chaîne des barrages de la Haute Vézère, bénéficie néanmoins d'un soutien des débits en période estivale grâce aux lâchers d'eau des barrages.



Ces caractéristiques font du bassin de la Vézère **un secteur particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique en période estivale**.

En amont, il y a un enjeu à conserver naturellement l'eau sur les têtes de bassin versant (stockage dans les sols, dans les zones humides, ralentissement des écoulements, ...).



Le bilan entre la ressource disponible et la pression de prélèvement n'est pas connu finement sur le bassin versant. Pour autant, certains bassins versant sont identifiés comme en potentiel déséquilibre, et globalement, les têtes de bassin versant subissent de nombreuses pressions de prélèvement directs (irrigation) ou diffuses (plans d'eau, abreuvement, ...).

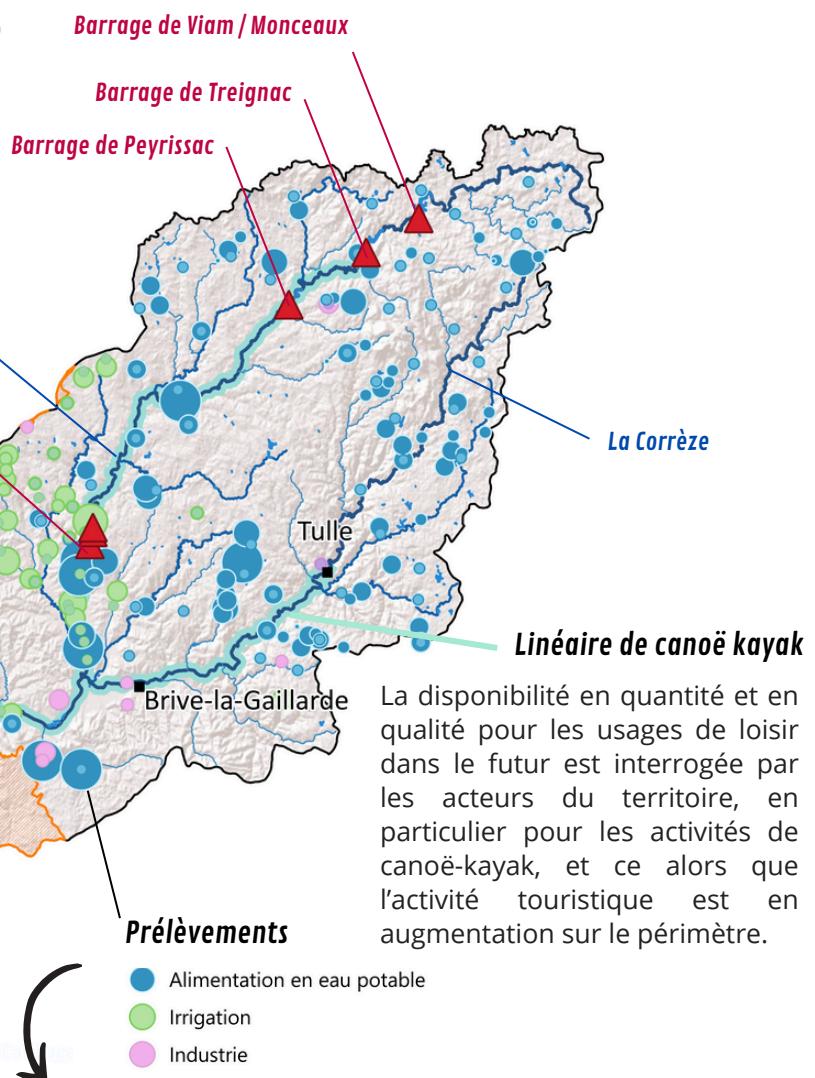
les sources de la Vézère (photo 1 & 2) le Coly (photo 3)

LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

1

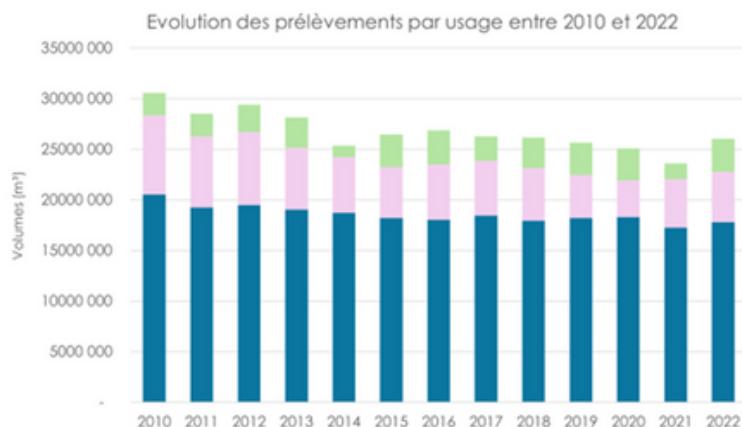
Chaine des barrages hydro-électriques de la Haute Vézère

La chaîne de la Haute Vézère, concédée à EDF est composée de 6 ouvrages hydro-électriques. La production hydroélectrique doit s'adapter face aux évolutions de la ressource en eau disponible, à l'évolution des besoins électriques et aux attentes vis-à-vis du soutien d'étiage.



Les prélevements déclarés s'élèvent à plus de 26 Mm³ en 2022. Il s'agit en majorité de prélevements pour l'alimentation en eau potable (17,8 Mm³ - 68%), suivis de prélevements industriels (4,9 Mm³ - 19%) et de prélevements destinés à l'irrigation (3,3 Mm³ - 13%). Les prélevements (déclarés) totaux suivent une tendance à la baisse.

Il faut également prendre en compte les prélevements en cours d'eau ou sources permettant l'abreuvement du bétail (besoins estimés à environ 4,5 Mm³), avec un enjeu important de sécurisation de l'accès à l'eau.



2

LA QUALITÉ DE L'EAU



Au robinet : une bonne qualité globale, sous réserve de l'apparition de polluants émergents

Sur le bassin de la Vézère, il est important de mettre en avant **la bonne qualité globale des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.**

Pour autant, cette situation générale plutôt positive nécessite de rester vigilant sur plusieurs problématiques historiques ou émergentes de pollution des eaux : contaminations bactériologiques et par les cyanobactéries ; eaux faiblement minéralisées sur l'amont (faible PH, nécessitant reminéralisation) ; détection de substances phytosanitaires et de polluants émergents ;...



Des pollutions ponctuelles identifiées en lien avec les rejets d'assainissement domestiques et industriels

Le périmètre du SAGE compte 180 stations d'épuration en 2023, pour une capacité épuratoire totale d'environ 380 000 équivalents habitants. **En 2023, de nombreuses non-conformités étaient enregistrées**, concernant les performances épuratoires, l'équipement et/ou la collecte des effluents.

L'analyse détaillée des causes de non-conformité montre qu'il s'agit principalement de problématiques de performance des stations dans le traitement des eaux usées et de la dégradation des réseaux d'assainissement, entraînant des problèmes de fonctionnement des stations et des rejets directs aux cours d'eau.



Les pollutions diffuses altérant la qualité de quelques masses d'eaux

Le bassin versant de la Vézère se caractérise par une agriculture majoritairement extensive et de très importantes surfaces en prairie, permettant de limiter la dégradation de la qualité des eaux des rivières et des nappes par les pollutions diffuses* en comparaison avec d'autres bassins versants du grand ouest.



*QU'EST-CE QU'UNE POLLUTION DIFFUSE ?

Pollution dont la ou les origines peuvent être connues mais qu'il est impossible de localiser précisément. Les pratiques agricoles peuvent être à l'origine de pollutions diffuses quand les substances sont entraînées vers les rivières par ruissellement ou vers les eaux souterraines par infiltration (pesticides, nitrates).

A l'inverse, une pollution ponctuelle provient d'un site unique.

Pour autant, certains secteurs sont plus consommateurs d'intrants (engrais, pesticides), et quelques masses d'eau sont ainsi dégradées par la présence de substances phytosanitaires, de nitrates et de phosphore.

L'usage des pesticides se concentre en majorité dans les zones de cultures arboricoles (nord-ouest du bassin), mais se développe également en aval (cultures céréalières, colza) et parfois dans le cadre de la gestion forestière.



LA QUALITÉ DE L'EAU

2

- ★ Captage prioritaire
- ★ Captages sensibles

Captages sensibles et prioritaires

Il s'agit des points de prélèvement utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine dépassant les seuils de certains paramètres de la qualité des eaux.

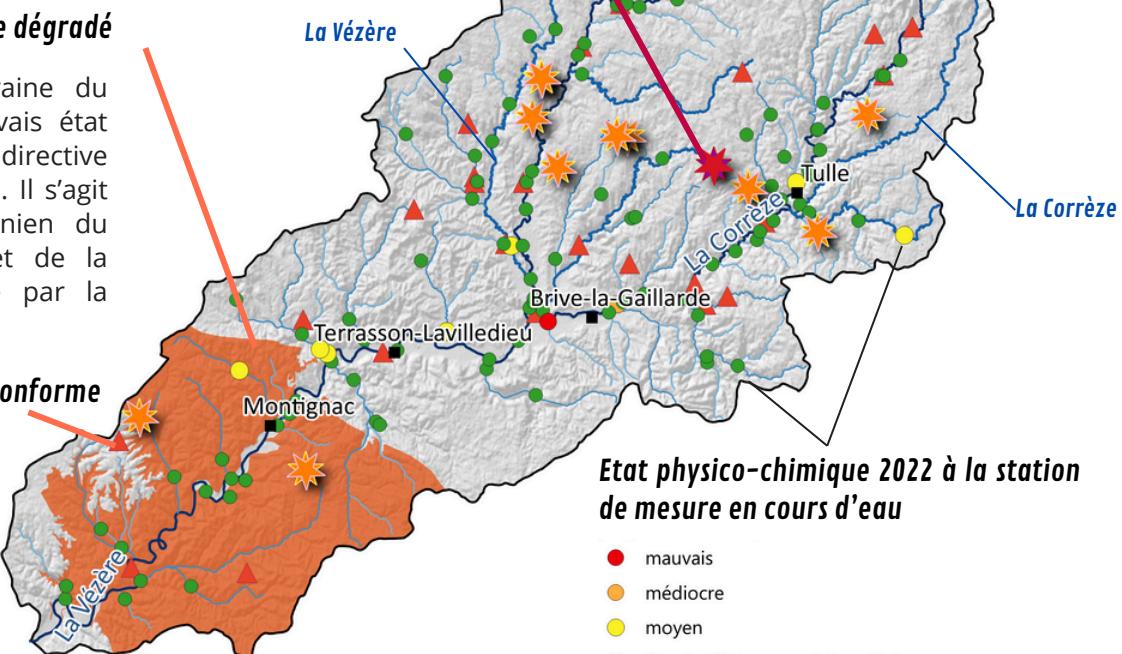
1 captage est classé "prioritaire" en raison de contamination par les pollutions diffuses (captage de l'Eau Grande) et 13 captages sont classés "sensibles" en raison de détection d'un métabolite (produit de dégradation d'un pesticide).

Etat chimique dégradé

Une masse d'eau souterraine du SAGE est classée en mauvais état chimique au sens de la directive européenne cadre sur l'eau. Il s'agit de la nappe du Cénomanien du bassin de la Dordogne et de la Vézère. Elle est dégradée par la présence de pesticides.

▲ Station d'épuration non conforme

Ouvrages d'assainissement collectif non conformes en 2023, au titre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines.



PARAMETRES DEGRADANT L'ETAT DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces superficielles, stagnantes et courantes, riches en nutriments. **Certaines espèces de cyanobactéries sont susceptibles de produire des toxines potentiellement dangereuses pour la santé.**

Les collectivités distributrices d'eau potable mettent en œuvre des traitements adaptés (filtre à charbon, ultra filtration...) permettant d'éviter les problématiques liés à ces cyanobactéries. Pour autant, le **développement des cyanobactéries représente un frein à la pratique des activités aquatiques** et au tourisme, car il est à l'origine chaque année de plusieurs fermetures de baignade en période estivale.

Contamination bactériologique

Malgré une amélioration de la situation à l'échelle du bassin versant, quelques unités de distribution d'eau potable présentent ponctuellement des dégradations de la qualité bactériologique.

Cette situation est notamment lié au fait qu'un certain nombre d'unités de distribution ne disposent pas de désinfection permanente.

Par ailleurs, une partie des collectivités compétentes pour l'alimentation en eau potable (20%) présente un nombre d'abonnés et une tarification du service de l'eau potable **insuffisants pour assurer la durabilité du service** (capacité financière à maintenir durablement la qualité du service d'eau potable).

Polluants émergents

L'eau potable est l'aliment le plus contrôlé en France et fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, afin de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences réglementaires.

Sur le bassin, le **chlorure vinyle monomère (CVM)** - qui est un composé chimique relargué par certaines portions de réseaux d'eau potable en PVC posés avant les années 80 - est actuellement activement recherché et les tronçons de réseau impactés font l'objet d'amélioration (purges, remplacement de la canalisation...).

D'autres "nouveaux" composés chimiques sont actuellement recherchés (PFAS, métabolites de pesticides,...), afin d'identifier leur présence éventuelle et de mettre en place des traitements adaptés pour la production d'eau potable.

3

LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES



Un bassin riche en biodiversité et habitats patrimoniaux, bien que menacés par les impacts du changement climatique



Espèces patrimoniales présentes sur le bassin : la moule perlière, l'écrevisse à pieds blancs et le saumon atlantique

Le bassin de la Vézère possède des habitats, une faune et une flore de valeur patrimoniale à préserver dont la diversité contribue à la richesse écologique du territoire, concentrés sur les têtes de bassin.

Les zones à dominantes humides (dont les tourbières) représentent 17% du périmètre et remplissent de nombreuses fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques. Elles permettent de conserver naturellement l'eau dans les sols et les tourbières stockent du CO₂. **Elles sont néanmoins menacées par les impacts du changement climatique, dégradées par des pratiques anciennes de drainage et impactées par la fermeture des milieux.**

L'un des effets prévus du changement climatique est la modification du régime thermique des milieux aquatiques (hausse de la température de l'eau), qui, associé à la baisse des débits produit des impacts en chaîne sur les écosystèmes aquatiques et humides.

Des têtes de bassin versant aux fonctionnalités dégradées

La Vézère est un secteur de tête de bassin versant à l'échelle de la Dordogne, peu urbanisé et caractérisé par une agriculture en majorité extensive, ainsi les résultats de l'état biologique des cours d'eau devraient être bons partout.



Or, la moitié des stations de suivi ne sont pas en bon état biologique et les résultats se dégradent. Les fédérations de pêche identifient également des états fonctionnels de cours d'eau dégradés sur l'ensemble du bassin : aucun contexte piscicole n'est qualifié de fonctionnel.



QU'EST-CE QU'UN COURS D'EAU FONCTIONNEL ?

Un cours d'eau fonctionnel est composé d'un lit mineur, de berges, d'une ripisylve (végétation de bords de cours d'eau) et d'un lit majeur (l'espace de liberté d'un cours d'eau). Il offre des habitats naturels assurant la vie et la reproduction des espèces aquatiques. La forme de la rivière évolue constamment selon les variations du débit (crue, sécheresse) et l'apport de sédiments ; c'est l'équilibre dynamique d'une rivière.



Sur l'axe Vézère, on constate des problématiques morpho-dynamiques du cours d'eau liées à un déficit granulométrique : la Vézère est un cours d'eau vieillissant, qui divague peu et les habitats s'appauvissent.

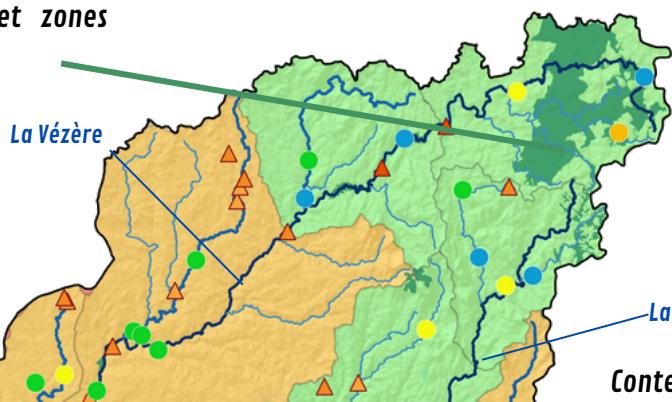
Les principaux enjeux concernant les milieux aquatiques du bassin de la Vézère se concentrent donc sur l'amont des bassins versant, avec un impératif de préservation des petits cours d'eau près des sources et qui constituent des zones refuges pour les espèces.



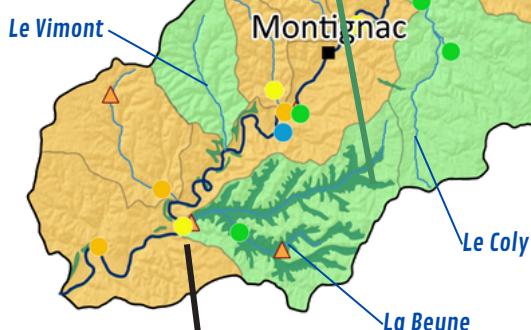
LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

3

Zone Natura 2000 "Landes et zones humides de la Haute Vézère"



Zone Natura 2000 "Vallée des Beunes"



Etat biologique 2022 à la station de mesure en cours d'eau

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

PARAMETRES QUALIFIANT L'ETAT BIOLOGIQUE

L'état biologique est qualifié en tenant compte de plusieurs indicateurs de l'état des peuplements de macroinvertébrés, de poissons, de diatomées (microalgues) et de macrophytes (plantes aquatiques).



Contextes piscicoles

- Peu perturbé
- Très perturbé
- Dégradé

Aucun contexte piscicole n'est fonctionnel sur le périmètre. Les secteurs encore peu perturbés (en vert) sont à préserver en priorité.

Obstacles à l'écoulement

- ▲ De 3m à inférieure à 5m
- ▲ De 5m à inférieure à 10m
- ▲ Supérieure ou égale à 10m

De nombreux ouvrages (850) font obstacle à la continuité écologique sur le périmètre. Certains sont d'envergure (barrages hydroélectriques), d'autres sont des seuils ou digues et beaucoup sont de petits ouvrages à faible chute : buses, obstacles de ponts, Par leur présence, ils dégradent certaines fonctionnalités des cours d'eau (augmentation de la température de l'eau, baisse de l'oxygénation, empêchent la libre circulation des poissons et bloquent le transfert des sédiments vers l'aval, ...)



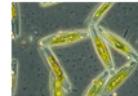
Indice poissons = dégradé sur la moitié des stations étudiées. En lien avec les altérations hydrologiques, d'habitats et de continuité écologique.



Indice macrophytes (plantes aquatiques) = résultats plutôt bons, car les cours d'eau sont peu enrichis en matières organiques.



Indices invertébrés = dégradations ponctuelles, lien avec des altérations de la morphologie des cours d'eau (habitats, ...).



Indice diatomées (microalgues) = dégradé sur la moitié des stations (mais pas sur l'amont). C'est un indicateur de qualité globale de l'eau.



QUELQUES PISTES D'ENJEUX



La reconquête du bon état des têtes de bassin versant

La richesse des écosystèmes aquatiques et humides des têtes de bassin versant du SAGE doit être préservée, et les fonctionnalités de ces secteurs restaurées , car ils rendent des services (hydrologiques, climatiques, ...) de l'amont à l'aval du périmètre.



La préservation de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau potable et des cours d'eau est globalement bonne à l'échelle du bassin, il est donc important de poursuivre les efforts afin d'éviter d'éventuelles dégradations.



La sensibilisation des usagers et des citoyens

Les efforts de sobriété, l'entretien des cours d'eau et la multiplication des politiques de préservation des milieux ne seront possibles qu'avec l'appui et la participation des usagers de l'eau et des citoyens.



L'équilibre entre besoins et ressources en eau

Il s'agit de pérenniser l'équilibre entre les besoins des différents usages de l'eau, le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques et la disponibilité de la ressource eau dans un contexte de changement climatique.

LES ÉTAPES SUIVANTES



Etat des lieux
Validé 01/2025



Diagnostic
Validé 07/2025



Concertation
Automne 2025



Stratégie
Objectif validation
01/2026



SAGE finalisé
Objectif approbation
2027

STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE :



AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE :



ET L'ACCOMPAGNEMENT DU BUREAU D'ÉTUDE :



Le présent document est une synthèse du diagnostic du SAGE validé par la CLE en juillet 2025.

Le document complet de diagnostic est disponible auprès de la structure porteuse du SAGE, le Département de la Corrèze.